



DÉLIBÉRATION

du 13 décembre 2022

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, Mme Laurence BERNARD TANGUY Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Bruno BENOIT (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LÉAUTÉ), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Mme Türkan RENZO), Mme Adeline ROUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU),</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DOTTOR</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 décembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 15 DEC. 2022 Publiée, le 16 DEC. 2022 Notifiée, le	
Délibération n°22.7.1	FINANCES <i>Décision modificative n° 2 – BP 2022 – Budget général</i>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, après 11 mois d'exécution budgétaire d'ajuster définitivement les crédits en FONCTIONNEMENT avant clôture de l'exercice budgétaire au 31/12

Une correction sensible des crédits RH est nécessaire, dont l'explication est donnée en annexe. Les dépenses nouvelles sont équilibrées par des recettes équivalentes issues de la gestion des services sans impact sur le niveau d'épargne brute de la Commune

FONCTIONNEMENT	Prévu BP 2022	Proposition DM2	Principaux éléments explicatifs
Dépenses			
CHAP 011 – Charges de gestion des services	981 770 €	0 €	
CHAP 012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 165 546 €	39 000 €	Voir explications en annexe FOCUS CHAP 12
CHAP 65 – Autres charges de gestion	400 172 €	5 000 €	1 adjoint en + / 2021 évolution du point d'indice FPT impacte le calcul des indemnités élus
CHAP 66 – Charges financières	15 193 €	0 €	
CHAP 67 – Charges exceptionnelles	2 000 €	-2000 €	
TOTAL DEPENSES		42 000 €	
Recettes			
CHAP 013 – Remboursements sur rémunération	29 000 €	2 000 €	Prime inflation versée au CHAP 012 compensée en intégralité par l'ETAT
CHAP 70 – Produits des services	620 617 €	15 000 €	Rajustement des recettes services : EJ = ALSH/FJ /APS /MA = +15 000 RESTAURATION = - 5 000 Fermages = + 3 500
CHAP 73 – Impôts et taxes	2 188 671 €	5 000 €	Perception taxe sur cession terrain nu devenu constructible
CHAP 74 – Dotations et Participations	1 495 295 €	7 000 €	Réajustement des dotations CAF (PSO) lié à l'accroissement d'activités des services
CHAP 75 – autres produits de gestion	115 000 €	18 000 €	Réajustement des projections
CHAP 77 – produits exceptionnels	5 000 €	-5 000 €	
TOTAL RECETTES		42 000 €	

INVESTISSEMENT	Prévu BP 2022	Proposition DM2	Eléments explicatifs
Dépenses			
CHAP 10	0 €	500 €	Régularisation indus sur versement FCTVA à la demande de la trésorerie
CHAP 16 – Capital des emprunts	311 803 €	0 €	
Opérations	2 562 814 €	0 €	
TOTAL DEPENSES		500 €	
Recettes			
13 - Subventions	561 329 €	500 €	Equilibre section INV
TOTAL RECETTES		500 €	

Après avoir entendu cet exposé,

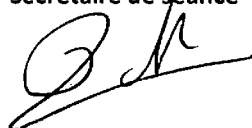
Vu l'article L.2122-21 3^{ème} alinéa du Code général des collectivités territoriales ;
 Considérant la présentation en commission des finances le 30 novembre 2022 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 à l'unanimité :**

► **ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Général 2022, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre »

Cédric DOTTOR
 Secrétaire de séance



Le Maire,
 Nadine VOLLESAN

